

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTRÉAL, VENDREDI 18 JANVIER, 1895

No 20

Ça et là.

La Construction à Montréal. M. Augé, qui a prétendu que, malgré sa loi néfaste, il avait été construit autant de maisons cette année à Montréal, que les années précédentes, voudra-t-il prendre note des faits suivants que constate l'inspecteur des bâtiments, M. Lacroix ?

M. Lacroix établit qu'il y a eu durant l'année 1894, 382 bâtisses en construction, comprenant 671 logements, 66 magasins, 6 entrepôts, 2 manufactures, 2 banques, 2 salles publiques, 1 église et 2 presbytères. Le coût total du tout est évalué à \$1,634,000.

En 1893, on avait construit 561 bâtisses comprenant 1086 logements, 74 magasins, 9 manufactures, etc., dont le coût total était évalué à \$3,000,000.

Et l'année dernière était déjà en diminution de 25 à 30 p.c. sur la précédente.

La Presse et M. Augé voudraient-ils nous dire si, à leur avis, la population ouvrière de notre ville n'eût pas été plus à son aise, cet hiver, si les capitalistes avaient dépensé autant en constructions qu'en 1893, c'est-à-dire \$1,400,000 de plus qu'ils ne l'ont fait ?

Le Traité Franco-Canadien. La loi portant approbation du traité de commerce avec le Canada, ayant été votée par le Sénat, a été signée par le président de la République Française et publiée au *Journal Officiel*. Il ne reste donc plus qu'à faire l'échange des ratifications à Paris et à lancer, au Canada, la proclamation qui doit le mettre en vigueur.

Quelque désireux que nous soyons d'éviter tout délai, nous ne serons pas aussi impatient que certain confrère de Québec qui gourmande déjà le gouvernement fédéral et l'accuse de retarder à dessein la proclamation. Nous avions la promesse de Sir John Thompson que cette proclamation suivrait de près l'échange des ratifications ; nous n'avons aucune raison de croire que

Semaine du 11 Janvier

2230 abonnés réguliers 2230

dont 613 à Québec.

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

—
sir McKenzie Bowell veuille se dérober à la promesse donnée par son prédécesseur. La présence de sir McKenzie au banquet donné par la chambre de commerce du district de Montréal à M. le consul général de France, et les paroles prononcées à cette occasion par le premier ministre actuel, nous garantissent contre toute inquiétude de ce côté. Nous attendons, par conséquent, sans impatience, que les événements suivent leurs cours—quelquefois un peu long avec la diplomatie.

Les ouvriers sans travail. Une démonstration a eu lieu hier, à Montréal, qui pourrait faire croire à l'existence, chez nous, d'un certain noyau de socialistes ou même de communistes. C'est ainsi qu'en jugeront, probablement les étrangers qui liront les dépêches de la Presse Associée. Pour ceux qui sont sur les lieux, cette démonstration composée d'hommes bien couverts et bien nourris, est tout simplement le résultat des manœuvres de certains échevins, si elle n'a pas été directement organisée par eux, pour se venger de l'opposition que l'on a fait à leurs projets d'amendements à la charte. M. le maire Villeneuve l'a bien compris et ne s'est pas ému outre mesure des cris de cette masse trop bruyante pour avoir l'estomac creux. Qu'il continue à garder son calme et à agir avec sang froid ; il a l'appui de tous les citoyens honnêtes, de tous les amis de l'ordre et de la paix.

Que les ouvriers sans ouvrage aillent donc demander compte, plutôt, à M. Augé, du million et demi de diminution dans les travaux de construction qui a été le résultat de sa fameuse loi sur les privilèges d'ouvriers !

Ou bien encore aux échevins qui, ayant dépensé en trois ou quatre ans, tout ce que le crédit de la ville permettait d'emprunter pendant dix ans, ayant attiré en ville une foule de travailleurs étrangers, sont directement responsables de la pénurie actuelle des finances civiques.

Les Sociétés de Bienfaisance. Les sociétés de bienfaisance ont un rôle très utile à remplir dans la société, celui de réunir leurs membres en une sorte de communauté d'intérêts matériels et sociaux, de remplacer l'aumône,—toujours pénible à recevoir—par le secours mutuel qui n'est qu'un remboursement ou un prêt, qui est une chose due, et non pas une aumône, d'encourager l'économie et l'épargne.

Depuis quelques années, le nombre de ces sociétés et le nombre des adhérents de chacune, se sont augmentés d'une manière extraordinaire ; grâce à certaines influences qui avaient surtout en vue les bienfaits sociaux et religieux qu'elles répandent.

Mais comme la plupart de ces sociétés, sortant un peu de leurs attributions primitives, en sont arrivées à se constituer presque en compagnies d'assurances sur la vie, leur expansion a dû se faire aux dépens de la clientèle sur laquelle compaient les compagnies régulièrement organisées pour cet objet. Aussi, ces compagnies se sont émues et ont fait demander au gouvernement provincial de soumettre ces sociétés à une inspection régulière, qui permit d'éclairer le public sur leurs ressources, leur mode de prélever des fonds, en un mot, sur la garantie qu'elles peuvent offrir au point de vue de l'assurance sur la vie.

Cela nous a donné l'idée de faire, pour le bénéfice de nos lecteurs, une étude impartiale du fonctionnement